

1
(N° 217.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1840.

LOI D'EMPRUNT.

Amendement de M. LOUDE et collègues.

ART. 2 *nouveau.*

La disposition de l'art. 3 de la loi du 26 mai 1837, décrétant un chemin de fer destiné à rattacher le Luxembourg au système général, est rapportée.

En compensation il est ouvert au gouvernement un crédit de deux millions de francs pour la construction des routes de :

Bastogne par Neufchâteau à la frontière de France ;

De *La Roche* à Stavelot,

Et de *Marche* à Bouillon.

ZOUDE.
D'HOFFSCHMIDT.
JADOT.
DAVID.
D'HUART.
WILLMAR.
PIRSON.
NOTHOMB.
METZ.